



LANDSCAPE ARCHITECTURE CANADA FOUNDATION
FONDATION DE L'ARCHITECTURE DE PAYSAGE DU CANADA

Information sur la politique et les demandes de bourses 2020

Cadre philosophique

L'architecture de paysage cherche à conjuguer l'utilisation des sols à la conservation et la santé de l'environnement. L'objectif premier de la Fondation de l'architecture de paysage du Canada (FAPC) est de soutenir les idéaux mis de l'avant par la profession, parmi lesquels on compte :

- la conservation et la gestion des ressources environnementales;
- la promotion du développement durable;
- la prise en compte des besoins des gens dans leur environnement;
- la mise en valeur et l'amélioration de l'esthétique des paysages.

Objectif et activités

Afin de promouvoir les idéaux de la profession, la FAPC finance la recherche, la communication et un programme de bourses. La FAPC sollicite, reçoit et gère des dons, des subventions et des legs. Elle élabore des politiques et établit les priorités des programmes, en plus de réviser, de financer et de faire connaître ses activités et ses programmes.

Au cours des trente dernières années, la FAPC a financé un large éventail de projets : recherches historiques, histoire orale, programmes de formation professionnelle, recherches en design, lignes directrices de conception d'habitat, programmes d'éducation et de sensibilisation environnementales, projets de communication sur le design. Les projets financés sont décrits à l'adresse suivante :

<http://lacf.ca/grants-portfolio>

Orientations du programme de bourses 2020

Concevoir – Réfléchir – Postuler – Questionner – Théoriser – Explorer

Nous invitons les membres de la profession à dépasser les limites de l'exercice quotidien de notre profession dans la préparation de leur demande. Le Comité des bourses souhaite recevoir des propositions qui explorent de nouvelles théories du design, qui réfléchissent à de nouvelles interventions paysagères, qui remettent en question les normes actuelles de pratique, qui militent en faveur de nouveaux domaines de recherche et de perfectionnement professionnel, et qui élargissent les domaines traditionnels de la recherche paysagère.

Les projets de recherche peuvent prendre la forme d'article, d'essai, de mémoire. Dans tous les cas, on encourage les boursiers à diffuser le plus largement possible leurs résultats de recherche auprès du grand public et au sein de notre profession.

La Fondation est consciente que les bourses octroyées permettent au mieux de démarrer un questionnement, un projet ou une recherche. La préférence sera accordée aux propositions dont l'objectif ne se limite pas aux exigences du présent exercice, mais qui feront progresser la profession. Nous encourageons les professionnels de notre domaine à saisir cette occasion de repousser les limites de leurs questionnements, de prendre des risques et d'entreprendre avec plaisir une longue réflexion!

*« Quiconque imagine des pistes d'action pour améliorer la situation est un concepteur. »
Herbert Simon, 1969, dans The Science of Design : Creating the Artificial*

*« Le professionnalisme repose sur un ensemble de connaissances sur ce qui devrait être. Il ne s'agit pas seulement d'agir en fonction du marché; il ne s'agit pas de connaissances dans le sens scolaire du terme. Il est plutôt question d'un devoir moral qui nous pousse à agir. Un savoir qui explore l'avenir, c'est ce dont se préoccupent réellement les milieux professionnels de la médecine, du droit et de l'architecture (et de l'architecture de paysage). »
Francis Duffer, 1996, dans Mitchell, New Thinking in Design*

Financement 2020

En 2020, la FAPC accordera environ 10 000 \$ de bourses aux praticiens, aux enseignants, aux candidats au doctorat et à d'autres individus prêts à explorer ou à remettre en question un sujet ou un thème d'intérêt pour la profession ou les paysages.

D'autre part, deux bourses de 2 500 \$ seront décernées à des étudiants des cycles supérieurs dont le mémoire, la thèse ou le projet portent sur des enjeux en adéquation avec le mandat de la FAPC.

En 2020, les bourses de recherche nordique, Gunter A. Schoch et Donald Graham offriront un financement supplémentaire d'au moins 30 000 \$.

En savoir plus. Les candidats peuvent présenter une nouvelle demande au cours des années subséquentes.

Calendrier

Automne 2019	Annonce du programme de bourses.
15 novembre 2019	Réception des demandes – date limite
Janvier 2020	Annonce des lauréats et versement de 50 % du montant octroyé.
Hiver/printemps 2020	Mention des noms des lauréats dans le Bulletin de l'AAPC.
18 décembre 2020	Présentation du produit fini et versement du montant restant.

Admissibilité

Pour être admissible, il faut être praticien, étudiant, enseignant, etc. dans le domaine de l'architecture de paysage. Les membres du conseil d'administration de la FAPC, du Comité des bourses et du jury, et leurs proches ne sont pas admissibles aux bourses.

Promotion et communication des projets

Il est entendu que nous encourageons vivement les boursiers à faire publier, à présenter ou à communiquer les résultats de leurs travaux aux membres de l'AAPC, aux professionnels et au grand public. Il est également entendu que les lauréats acceptent que la FAPC utilise le produit fini à des fins de promotion de ses activités et qu'elle diffuse les résultats des projets qu'elle a financés pour répondre à certaines demandes. Par ailleurs, les boursiers doivent s'engager à mentionner que leur projet a été commandité par la FAPC.

Directives de présentation – 2020

Les candidats sont tenus de fournir les informations suivantes dans leurs présentations. Les demandes qui ne satisfont pas aux exigences ne seront pas considérées.

1. Un énoncé concis du projet n'excédant pas 150 mots qui pourra être affiché sur le site Web de la FAPC, accompagné de graphiques. Un **minimum** de 3 (trois) images haute résolution est requis.
2. Une description du projet n'excédant pas 5 pages et comprenant : énoncé d'intention, méthodologie, pertinence du projet, utilité ou application possible des résultats, plans de communication des résultats, compétences des candidats pour mener à bien le projet, appui de la collectivité, des utilisateurs ou des clients au projet. Vous devez fournir toute l'information pertinente qui démontre clairement que le projet répond aux critères d'évaluation énoncés ci-dessous.
3. Un calendrier de réalisation du projet. Rappelez-vous que le projet doit être achevé au cours de l'année du financement.
4. Un budget détaillé y compris les autres sources de financement. Ventilation des fonds demandés.
5. Un énoncé clair du produit fini et de la façon dont les résultats seront publiés, présentés et communiqués.
6. Le curriculum vitae du candidat principal et de ses collaborateurs (n'excédant pas 5 pages), ainsi qu'un profil de l'équipe, s'il y a lieu.
7. Au moins une lettre d'appui au projet proposé, de préférence venant d'un groupe communautaire, d'un utilisateur ou d'un client, et une lettre d'un architecte paysagiste indépendant.
8. Le dossier doit être soumis dans un seul fichier .pdf et sa réception confirmée par le président du programme de bourses.
9. Les soumissions doivent être reçues au plus tard le vendredi 15 novembre 2019.

Information et soumissions : lacf.grants@gmail.com

Critères d'évaluation

Les membres du Jury de la FAPC évalueront les demandes en fonction des critères suivants. La décision du Jury est irrévocable. Le Jury se réserve le droit de n'accorder aucune bourse.

Sujet/objet : degré d'originalité et contribution à l'avancement des connaissances; le projet repousse le cadre conventionnel de l'architecture de paysage.

Pertinence/importance : portée scientifique, culturelle, sociale, intellectuelle de la recherche. La Fondation encourage les candidats à établir un lien entre leur projet et la Charte canadienne des paysages, et les objectifs et activités de la FAPC.

Équipe : le candidat principal et l'équipe de recherche démontrent leur aptitude à mener à bien le projet présenté.

Méthodologie : bien-fondé et efficacité prévue des méthodes ou des stratégies de recherche (ou de communication, selon la nature du projet).

Faisabilité : capacité de mener à bien le programme de recherche, et pertinence du calendrier de recherche, compte tenu des engagements et des ressources du candidat et de son équipe.

Communication : pertinence et efficacité prévue du plan de communication des résultats de recherche au sein de notre milieu professionnel et au-delà, le cas échéant. Détails sur la façon dont les candidats entendent souligner l'apport de la FAPC et de son programme de bourses.

Proposition : description exhaustive, concise, organisée et claire.

Appui manifesté : lettres d'appui venant de sources indépendantes et faisant autorité qui approuvent le projet; engagement écrit de la part des partenaires financiers.

Propriété intellectuelle

Tous les documents déposés deviennent la propriété de la FAPC et ne seront pas retournés. La FAPC n'assume aucune responsabilité envers les participants quant à la perte, à la disparition ou à la destruction des documents contenus dans les dossiers de candidature, ou pour les documents soumis en retard.

Pour information supplémentaire :

Faye Langmaid, Présidente de la Comité des Bourses

lacf.grants@gmail.com